

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 1

Artikel: L'épuration des eaux usées : une certaine odeur

Autor: Galland, Bertil

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une certaine odeur

par Bertil Galland

19

La plaine de l'Orbe était un lac à la fin des temps glaciaires. Elle a conservé la beauté des surfaces planes, limitées par des rivages abrupts, des promontoires et des golfes. Il est même resté un détroit, entre les pentes de Champvent et la colline de Chamblon dressée comme une île.

Le bras lacustre d'autrefois est occupé par de grandes cultures. Le château aux quatre tours et le village de Champvent le dominent; les fermes de Villars-sous-Champvent sont au bas du coteau comme une petite localité riveraine. Au-delà, plus haut: Essert. En face, le versant boisé de Chamblon.

C'est un pays à l'écart, préservé jusqu'ici d'Yverdon la bourgeonnante par l'écran de la colline.

Cet isolement va prendre fin. Les communes du Nord vaudois ont choisi ce vallon pour y détruire leurs immondices. Une usine d'incinération des ordures, surmontée d'une cheminée de 44 mètres, a été mise à l'enquête.

Il n'existe plus de village, si paisible soit-il, si caché, si discret, si recroquevillé dans son coin de paysage, même protégé par l'ombre d'un château historique, qui soit désormais à l'abri. Bien le bonjour, disent soudain les ingénieurs, vous avez été choisi. Pour l'autoroute, pour un parking, pour l'épuration des eaux, pour le dépôt d'une administration fédérale, pour un terrain d'aviation, pour le passage d'une ligne à haute tension, pour une place d'armes, pour brûler les déchets carnés.

Le syndic n'a pas le temps de dire ouf que les travaux menacent de commencer. Il serait bien trop coûteux de revoir les plans. Le terrain est acheté. L'intérêt général exige. Et voici donc le chahut, les camions, la poussière, les débris, les bruchons, les puanteurs, les gros fils qu'on vous tend sous le nez. De quel poids pèse un agriculteur-municipal face aux techniciens qui prétendent (allez savoir!) que toutes les précautions seront prises.

Les villageois sont souvent en mauvaise posture pour se défendre parce qu'ils ont été les premiers à prêter la main à l'opération – quand il s'agissait de vendre quelques terrains. Sans se poser d'autres questions que le prix au mètre carré, ils ont offert leur nid au coucou, et le voici brutalement qui se dresse avec ses ailes de béton, et crache ses vapeurs qui puent. Il est là. Il restera là. Il est laid et désagréable dès maintenant et pour les générations à venir. Amen.

Ce n'est pas telle ou telle bâtisse qui inquiète. C'est la cadence à laquelle, n'importe où dans le canton, partout à la fois, des constructions, toujours indispensables, attendent à la qualité de la vie humaine, en l'attaquant du

côté de l'œil, des oreilles, des poumons ou du nez. Je présente pour l'exemple un petit échantillon symptomatique du point où nous en sommes en ces jours de Pâques 1971, me bornant à choisir des sites historiques pour démontrer subsidiairement à quel point on s'en moque:

- Derrière le Château de Champvent, l'usine d'incinération des ordures du Nord vaudois avec sa tour de 44 mètres.
- A côté du Château de Glérolles, entre Rivaz et Saint-Saphorin, la station d'épuration des eaux de Lavaux.
- Dans le parc du Château d'Allaman, le déboisement suivi de l'ouverture d'une gravière; l'exploitation sera temporaire, mais comme la masse à creuser dépasse 400 000 mètres cubes, il faut prévoir au bas mot 50 000 passages de poids lourds ces trois prochaines années, pour ce seul chantier.

Bonnes gens de Champvent, de Villars, de Glérolles et d'Allaman, dégustez le progrès! Bon appétit pour les poussières et les déchets! Santé pour les miasmes!

Bornons-nous aujourd'hui à parler de Champvent. L'Association des communes du Nord vaudois remplit pleinement son rôle – je parle maintenant sans ironie – en créant une usine pour brûler les ordures. Elle a mis son projet à l'enquête l'automne dernier. Le site choisi (c'est ici que commencent nos doutes) est notre vallon de Champvent. Une usine ne vient jamais seule. Les constructeurs semblent avoir l'intention d'ajouter plus tard à l'incinération des ordures la destruction des déchets carnés.

C'est derrière Chamblon, disent les Yverdonnois rassurés.

Mais derrière Chamblon, c'est devant Champvent.

Cette commune, et ses deux voisines, ont fait opposition.

Mathod a émis des réserves. Et Villars-sous-Champvent – David contre Goliath – a refusé le permis de construire.

Une analyse des vents a été faite par les météorologues de Payerne. Ce sont eux qui proposent la cheminée de 44 mètres, dans l'espoir que les exhalaisons de l'usine éviteront ainsi les villages. C'est un souhait, pas une promesse. Villars est à 600 mètres. Champvent est dans l'axe de la bise. Mathod est au bout du couloir.

Bel avenir pour le vallon.

Je me suis rendu à Penthalaz, où la vallée de la Venoge connaît déjà ce sort-là. Les voisins immédiats, ceux qui logent à 50 mètres des pyramides des détritits brûlés, m'ont fait à vrai dire une réponse digne de Jérôme K.

L'assainissement du verger suisse et la protection de la nature

20

Jerome. L'auteur anglais raconte, dans *Trois Hommes dans un Bateau*, l'histoire d'un homme embarrassé par des fromages qui empuantaient sa maison. Sa famille et ses amis l'avaient fui. Mais sa femme de ménage, à qui il demandait si l'odeur ne l'incommodait pas, répondit: «Quelle odeur?» Elle avait cru percevoir un léger parfum de melon.

– Quelle odeur? m'ont dit les ermites de la Venoge.

– Quelle odeur? m'a dit à son tour un paysan suisse allemand qui était en train de charger du fumier dans sa cour, à 300 mètres de l'usine.

Tout est relatif. Une chose est certaine: les techniques les plus perfectionnées n'empêchent pas les usines d'incinération, tout comme les stations d'épuration des eaux, d'émettre une certaine odeur, qui n'est pas celle du melon. Les miasmes se promènent au gré de la topographie, des vents, de la température et des travaux des incinérateurs. Dans leur entourage, même en espérant l'absence de bruchons et de retombées suspectes sur les lessives, la qualité de la vie quotidienne souffrira. Le site, Penthalez le prouve, se couvre de débris qui dégringolent des camions ou que le vent pousse dans le paysage.

A Champvent, la cheminée de 44 mètres fait réfléchir. Pas seulement par le complément esthétique curieux qu'elle apporte au château voisin. Mais parce que sa hauteur étonnante nous amène à nous interroger sur l'opportunité du site.

Les trois communes qui résistent ne s'opposent pas au principe d'une usine d'incinération du Nord vaudois. Elles sont membres, toutes trois, de l'association qui est maître de l'œuvre. Elles proposent simplement un autre terrain, dans un vallon sans constructions, hors de la vue des villages. Il existe. On l'offre.

Ce site de rechange poserait un problème d'accès routier et d'amenée d'eau. De plus, quand des promoteurs ont déjà leur idée, un terrain et des plans, tout changement leur répugne. Les opposants sont de vilains moineaux.

On voudrait que l'autorité qui se prononcera sur le recours de trois petites communes vaudoises se souviennent que ces moineaux sont des hommes, des femmes et des enfants, qui voudraient que leur air reste pur.

S'il existe une solution qui épargne à ces trois villages d'avoir le nez sur l'usine, elle doit être étudiée. Si les frais supplémentaires ne sont pas démesurés, elle doit être choisie, même si les constructeurs manifestent de prime abord de l'irritation.

Car leur mauvaise humeur passera. Les mauvaises odeurs dureront.

«Feuille d'Avis de Lausanne»

On se souvient des critiques formulées par des milieux de la protection de la nature et des sites contre la campagne d'arrachage d'arbres fruitiers, lancée par la Régie fédérale des alcools. Un groupe d'étude a été constitué; les spécialistes et notamment les chefs des services cantonaux d'arboriculture fruitière se sont rencontrés. Dans tous les milieux, on s'est rendu compte que les réactions du public contre l'arrachage d'arbres fruitiers furent avant tout provoquées par une inquiétude croissante quant aux effets possibles pour l'environnement d'une densité de population toujours plus forte et d'une industrialisation toujours plus poussée. Le groupe d'étude des problèmes posés par la protection de la nature et des sites dans le cadre de la réduction des vergers se propose de rédiger des directives à l'intention des spécialistes de l'arboriculture fruitière et des milieux intéressés à la protection de la nature et du paysage.

La Régie des alcools, pour sa part, entend soutenir ces efforts et compléter ses instructions en la matière. «Lors de toute transformation des vergers, indique-t-elle dans un rapport consacré à la question, il convient de tenir compte le mieux possible des exigences de la nature et de protection des sites et du paysage... Conformément aux directives du groupe d'étude, les producteurs de fruits seront conseillés sur la façon d'agir pour sauvegarder des vergers ou des arbres isolés dignes d'être protégés. Là où l'arrachage s'impose pour des motifs impérieux, il sera recommandé de planter d'autres arbres que des essences fruitières en groupe ou en haies... Si les opérations d'arrachage ont de l'ampleur et englobent de nombreuses exploitations de la même région, les mesures à prendre pour protéger la nature et les sites seront coordonnées et de préférence réglées pour l'ensemble du territoire concerné...» Après les expériences qui seront faites lors du prochain hiver, il sera possible de formuler un jugement quant à l'efficacité des dispositions dont nous venons de lire l'essentiel. «Il faut surtout souhaiter que l'assainissement du verger suisse n'en soit pas entravé mais, au contraire, favorisé d'une manière qui réponde aux lois de la nature et de la protection des sites», conclut la Régie des alcools.

(cria)